



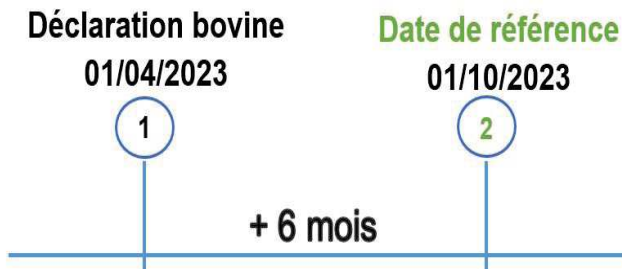
# DÉCLARATION AIDE BOVINE PAC 2023

## 1. Principe de la nouvelle aide bovine.

L'aide bovine regroupe l'aide bovin allaitant et l'aide bovin lait sous un principe d'aide à l'UGB (Unité Gros Bovin). L'enveloppe budgétaire est regroupée. La méthode de calcul est fondamentalement modifiée. L'âge, la race et le sexe sont les critères à regarder pour déterminer le nombre d'UGB éligibles. Deux types d'animaux sont éligibles à l'aide :

- les bovins, mâles et femelles, présents sur l'exploitation à la date de référence et depuis plus de 6 mois. Pour être éligibles, ces animaux devront être âgés de 16 mois ou plus à la date de référence.
- les bovins, mâles et femelles, vendus pour abattage à 16 mois ou plus dans l'année qui précède la date de référence. Pour être éligibles, ces animaux doivent avoir atteint 16 mois après la date de référence N-1 et être présents plus de 6 mois avant la vente.

La date de référence est un élément important pour déterminer le nombre d'UGB à prendre en compte. Elle est située 6 mois après la date de déclaration.



Ensuite, les animaux présents sont comptabilisés selon les équivalences suivantes :

- bovins de plus de 24 mois : 1 UGB
- bovins de 16 mois à 24 mois : 0,6 UGB

À partir de ce nombre d'UGB, deux niveaux de paiements sont définis : niveau de base à 57 € et niveau supérieur à 104 €.

Les UGB primées au niveau supérieur sont les femelles de race à viande dans la limite de deux fois le nombre de veaux et les mâles dans la limite de deux fois le nombre de vaches. Les UGB au-delà de ces seuils sont primées au niveau de base comme l'ensemble des UGB de race lait.

Les UGB primables au niveau de base sont plafonnées à 40. Ensuite, le plafond est fixé à 120 UGB (niveau de base et niveau supérieur) avec application de la transparence GAEC mais aussi au plafond de 1,4 UGB par hectare de SFP.

La surface fourragère correspond à la somme des surfaces en herbe, en légumineuses fourragères, en maïs ensilé et en méteil fourrager. Les surfaces en estive sont également comprises. Les surfaces de céréales autoconsommées par les herbivores sont prises en compte pour les demandeurs d'ICHN (Indemnité compensatoire handicap naturel).



## 2. Comment estimer son aide bovine 2023

### Étape 1 : déterminer les UGB éligibles

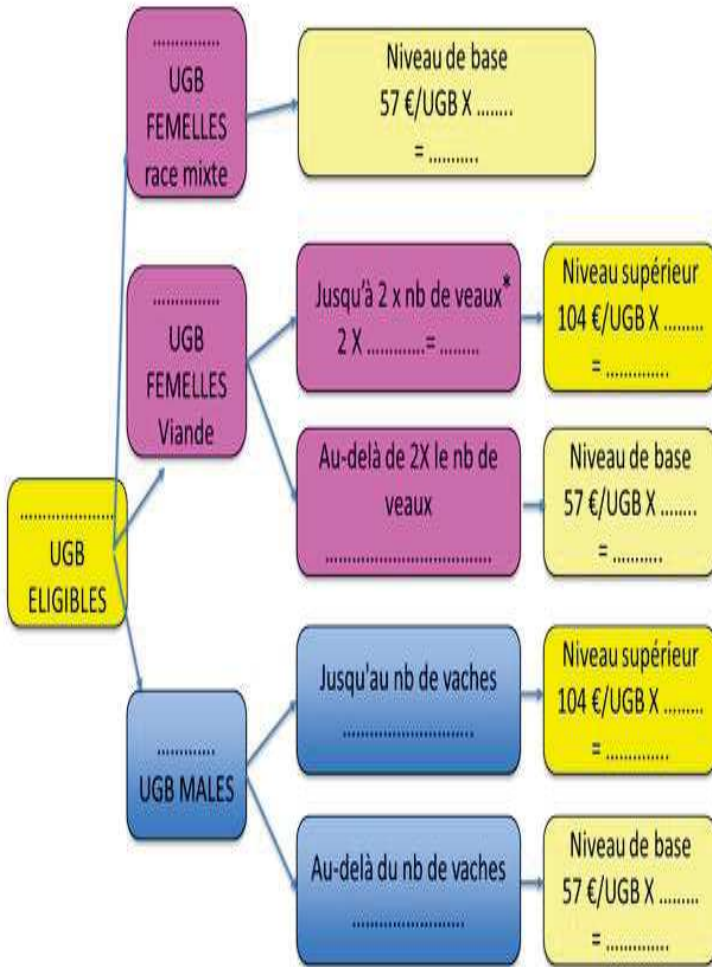
À partir de l'inventaire prévu à la date de référence (date de déclaration + 6 mois), chaque catégorie d'animaux est convertie en UGB.

Bovins race à viande	Effectif prévu à la date de référence	Conversion en UGB	UGB
Vaches allaitantes		1	
Génisses +24 mois		1	
Génisses entre 16 et 24 mois		0.6	
Génisses -16 mois		0	
Taureaux		1	
Mâles +24 mois		1	
Mâles 16 à 24 mois		0.6	
Mâles -16 mois		0	
Animaux vendus entre 16 et 24 mois éligible		0.6	
Animaux vendus à plus de 24 mois éligible		1	

Bovins race laitière	Effectif prévu à la date de référence	Conversion en UGB	UGB
Vaches allaitantes		1	
Génisses +24 mois		1	
Génisses entre 16 et 24 mois		0.6	
Génisses -16 mois		0	
Taureaux		1	
Mâles +24 mois		1	
Mâles 16 à 24 mois		0.6	
Mâles -16 mois		0	
Animaux vendus entre 16 et 24 mois éligible		0.6	
Animaux vendus à plus de 24 mois éligible		1	



Étape 2 : déterminer les UGB primables



3. Réaliser sa déclaration sur Télépac

La déclaration est possible sur Télépac depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 15 mai 2023.

Sur Télépac, les modalités de déclaration sont proches des années précédentes. La localisation des animaux est à renseigner en indiquant la commune des bâtiments d'élevage et les ilots non présents sur la PAC 2022.

Il est essentiel d'aller au bout de la démarche pour déposer la déclaration. Doit apparaitre en haut à droite de la fenêtre l'onglet **Signé** une fois le dépôt réalisé.



Si un versement d'acompte de 70 % est reconduit au 15 octobre prochain, la date de référence devra être atteinte pour en bénéficier (soit une déclaration bovine avant le 15 avril).

\* nb de veaux : nés sur l'exploitation, présents + 90 jours sur les 15 mois qui précèdent la date de référence.

Étape 3 : déterminer les UGB primées

- Plafond 120 UGB par exploitation « niveau de base » et « niveau supérieur » cumulés transparence pour les GAEC)



- Plafond de 40 UGB « niveau de base » par exploitation (transparence pour les GAEC)

- Plafond de 1,4 UGB/ha de SFP



- Une garantie de 40 UGB primées non soumises au chargement sera appliquée



**Estimation aide bovine 2023**  
 ..... X 104 €/UGB + ..... X 57 €/UGB = ..... €